

EUROPASS

Pour une plus grande visibilité et une meilleure compréhension des compétences

La plateforme en ligne Europass vous offre un lieu sécurisé, multilingue et gratuit pour gérer votre carrière et présenter vos compétences de manière structurée et complète. Outre la rédaction de CV et de lettre de motivation vous y trouverez des offres d'emplois et de formations en Europe.

L'Europass mobilité est un document qui met en valeur les compétences acquises lors d'un séjour d'apprentissages à l'étranger.

+ d'infos: www.europass.eu
ou www.moneuropass.be



ERASMUS+

Formation professionnelle



Plus d'infos sur Erasmus+?

Education et formation
AEF-Europe

+32 2 542 62 78

communication@aef-europe.be



Erasmus + vise à offrir des opportunités d'apprentissage aux individus et à soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des prestataires de l'enseignement et la formation professionnels d'autres organisations.

www.erasmusplus-fr.be

Action clé 1: Mobilité des individus

Cette action soutient les prestataires d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et d'autres organisations actives dans le domaine de l'EFP qui souhaitent organiser des activités de mobilité d'apprentissage pour les apprenants et le personnel de l'EFP.

Pour qui?

Pour les apprenants et le personnel de l'enseignement et la formation professionnels

Quelles activités?

Apprenants de la formation professionnelle:

- période de stage à l'étranger de courte (10 à 89 jours) ou de longue durée (90 à 365 jours)
- et participation à des concours de compétences à l'étranger (1 à 10 jours) dans le cadre de leur formation

Pour le personnel:

- période d'enseignement dans un autre organisme partenaire (2 à 365 jours)
- formation dans le cadre de cours structurés ou à un événement de formation (2 à 30 jours)
- stages d'observation (2 à 60 jours)

Quelle durée?

- Projets de 6 à 24 mois

Les établissements peuvent également être candidats à l'accréditation dans le cadre d'un projet AC1 et avoir accès à des financements garantis et simplifiés pendant toute la durée de la programmation.

Action clé 2: Partenariats en faveur de la coopération

La coopération entre organisations et institutions permet aux organismes de travailler en projet avec des partenaires européens sur une thématique qui leur est commune et qui répond à un besoin.

L'objectif est de développer des projets innovants ou d'échanges d'expérience et de savoir-faire. L'impact du projet sera donc local, régional, national et européen.

Ces partenariats s'adressent soit à un secteur spécifique, soit à plusieurs secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Deux types de projets:

- **Partenariats simplifiés:** ces projets sont conçus pour élargir l'accès aux organismes de plus petite taille actifs dans l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ils bénéficient de subventions inférieures (30.000€ ou 60.000€), sont d'une durée plus courte (6 à 24 mois) et ont des exigences administratives plus simples.
- **Partenariats de coopération:** l'objectif de ces partenariats est créer des résultats réutilisables, transférables, évolutifs et, si possible, avec une forte dimension transdisciplinaire. Ils doivent être ancrés dans les priorités et les cadres politiques de chaque secteur Erasmus+, au niveau européen et national, tout en visant la mise sur pied d'incitants à la coopération. Durée: 12 à 36 mois. Budget accordé: 100.000€ à 400.000€.